



Saint Jean de Chevelu

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le huit du mois de juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralie LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Jeanne PITICCO

Messieurs Paul CLAVIER, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON

Absents excusés :

Monsieur Lionel COMPASSI donne pouvoir à Monsieur Laurent PERRAUD
Monsieur Michel CHALANSONNET donne pouvoir à Monsieur Frédéric VERRON

Absentes:

Madame Eliane DUTHEL
Madame Peggy MARTIN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul CLAVIER est désigné et accepte cette fonction.

Date de la convocation : 01/07/2025

Date d'affichage : 01/07/2025

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2025
- 2- Délibération 28-2025 : création d'une régie d'avance
- 3- Délibération 29-2025 : tarifs de la cantine
- 4- Délibération 30-2025 : validation des rapports de la Communauté de Communes de Yenne 2024 (déchets, eau et SPANC)
- 5- Points sur les commissions communales
- 6 - Points sur les commissions de la CCY
- 7 - Points divers

1- Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2025

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 10 juin 2025 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture et prise en compte des remarques de :

Madame Jeanne PITICCO à la page 6 : *« Voiture tampon : Madame Jeanne PITICCO a souhaité porter à l'attention du Conseil Municipal la présence d'un véhicule stationné de manière prolongée dans l'espace public au niveau de la rue du Farou. Ce véhicule est stationné au même emplacement depuis plusieurs jours, sans mouvement et son apparence laisse penser qu'il est inutilisé.*

Madame le Maire sollicitera les services de la gendarmerie pour constater la situation, et engager une procédure de mise en demeure ou d'enlèvement du véhicule.

Problème de stationnement : Madame Jeanne PITICCO a signalé un problème récurrent de stationnement gênant dans la rue du Farou. En effet, certains voisins ou usagers se garent très régulièrement sur le trottoir, devant des entrées de garage et des portails privés créant un danger pour les usagers de la route et empêchant le passage des piétons.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce comportement constitue une infraction au Code de la route et qu'elle fera intervenir les services compétents pour constater ces infractions et, si nécessaire, verbaliser les contrevenants afin de mettre un terme à ces stationnements abusifs ».

Et de Monsieur Paul CLAVIER : page 4 *« baisse de plus de 10 % du temps de travail ».*

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2- Délibération 28-2025 : création d'une régie d'avance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la régie d'avance permet le paiement immédiat de la dépense publique, pour des opérations simples. Le régisseur d'avance ne peut payer que des dépenses qui sont limitativement énumérées dans l'acte constitutif de la régie. La nature des dépenses payables par régie d'avance est précisée à l'article R16-17-11 du CGCT.

La régie d'avance permet à la commune de procéder à l'achat de certaines fournitures au moyen d'une carte bancaire.

Madame Catherine MARTHOUD souligne le caractère exceptionnel de l'utilisation de la régie d'avance.

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 juillet 2025 ;

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

Article 1^{er} : Il est institué une régie d'avances auprès du service « menues dépenses » de la commune de Saint Jean de Chevelu.

Article 2 : Cette régie est installée à Mairie de Saint Jean de Chevelu, 68 Route du Col du Chat 73170 Saint Jean de Chevelu.

Article 3 : La régie paie les dépenses suivantes :

1) Achat d'énergie, électricité (recharge électrique véhicule)	1) Compte d'imputation : 60612
2) Achat de carburant	2) Compte d'imputation : 60622
3) Achat de nourriture	3) Compte d'imputation : 60623
4) Achat de fourniture de petits équipements	4) Compte d'imputation : 60632
5) Documentation générale et technique	5) Compte d'imputation : 618
6) Annonces et insertions (notamment sur internet)	6) Compte d'imputation : 623
7) Réception et frais de bouche	7) Compte d'imputation : 623
8) Taxes et impôts sur les véhicules	8) Compte d'imputation : 635

Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants : Carte bancaire.

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie.

Article 6 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 500€.

Article 7 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire de la commune de Saint Jean de Chevelu la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 8 : Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le Maire et le comptable public assignataire de la Mairie de Saint Jean de Chevelu sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

3- Délibération 29-2025 : tarifs de cantine

Madame Coralie LÉGAUT, Maire Adjoint en charge des affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier de Leztroy Savoy (prestataire de restauration scolaire) concernant la réactualisation des tarifs. La revalorisation sera active à partir du 1^{er} septembre 2025.

Au regard de cette augmentation, Madame Coralie LÉGAUT propose de réviser les tarifs de la restauration scolaire à partir du 1^{er} septembre 2025.

Madame Coralie LÉGAUT rappelle que la dernière revalorisation date de 2022 et que le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc en charge le différentiel.

Vu l'article R531-52 du Code de l'Education selon lequel « *les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui est en charge* ».

Il est proposé la tarification suivante :

Tarif actuel du repas	5.30€
Tarif du repas à partir du 1 ^{er} septembre 2025	5.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ❖ **Approuve** la modification des tarifs du repas.
- ❖ **Autorise** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et donc à signer tous documents et actes afférents.

Tarif actuel du repas non réservé	8,00€
Tarif du repas non réservé à partir du 1 ^{er} septembre 2025	8.50€

Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU souligne le caractère important de la cantine et la sécurité alimentaire des enfants.

Madame Coralie LÉGAUT informe que les repas non réservés restent exceptionnels sur notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Pour : 10 voix (dont 2 pouvoirs)
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix (Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU)

- ❖ **Approuve** la modification des tarifs du repas non réservé.
- ❖ **Autorise** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et

donc à signer tous documents et actes afférents.

4- Délibération 30-2025 : validation des rapports de la Communauté de Communes de Yenne 2024 (SPANC, déchets et eau)

- Madame Catherine MARTHOUD, Adjointe, a présenté le rapport annuel 2024 de la CCY sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

- Monsieur Frédéric VERRON, Adjoint, a présenté le rapport annuel 2024 de la CCY sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

- Monsieur Laurent PERRAUD, Adjoint, a présenté le rapport annuel 2024 de la CCY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les rapports annuels 2024 de la CCY :

- Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- Sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

5- Point sur les commissions communales

➤ Commission Scolaire Madame Coralia LÉGAUT

❖ Conseil d'école le 19 mai 2025 : Mesdames Coralia LÉGAUT et Laurence HOTTE ont assisté au dernier conseil d'école de cette année scolaire.

Madame Laurence HOTTE présente les différents points abordés lors du conseil d'école, à savoir :

✓ La sécurité : un exercice incendie a été réalisé le vendredi 6 juin 2025, et un exercice PPMS sera programmé en tout début de l'année scolaire 2025/2026.

✓ La coopérative scolaire : Madame Rose POLICASTRO, Directrice de l'école, a rappelé le fonctionnement de la coopérative scolaire, à laquelle les parents cotisent de manière volontaire au début de l'année scolaire.

Elle a également souligné que le Crédit Mutuel a augmenté les tarifs préférentiels pour l'école. Il sera donc demandé aux parents d'utiliser la solution sécurisée de règlement en ligne via un lien ou flashcodes sécurisés.

Messieurs Joël MILLION-ROUSSEAU et Paul CLAVIER soulignent les difficultés liées à l'accès au numérique.

Monsieur Frédéric VERRON rappelle que la CCYenne a développé un nouveau service numérique à destination des habitants de toutes les communes. Le conseiller numérique pourra se déplacer et proposer des permanences en accord avec les mairies intéressées.

✓ Travaux : des travaux de réfection et peinture de l'avant-toit/ préau du côté de l'école maternelle étaient prévus pendant les vacances d'été.

Monsieur Laurent PERRAUD informe le Conseil qu'à la suite d'un problème d'agenda, ces travaux seront reportés aux vacances de la Toussaint.

- ✓ Fête de l'école, samedi 28 juin : différents projets des élèves et des photos des deux classes de découverte ont été exposés lors de cette journée. Une kermesse portée par l'association « les amis de l'école » a également été organisée.
- ✓ Projet en lien avec les partenaires extérieurs sur l'école (les cafés des familles, la table ronde « ma première rentrée »)
- ✓ Parcours de l'élève (accueil des parents des futurs élèves en PS (petite section) et la liaison CM2/6^{ème}).
- ✓ Rentrée 2025-2026 :

Les effectifs : Madame Laurence HOTTE informe le Conseil Municipal que les effectifs 2025-2026 seront de 65 élèves (effectif actuel est de 81 élèves).

Mouvement : modification dans l'équipe pédagogique avec le départ d'une enseignante. Du changement également annoncé par Madame Coralia LÉGAUT au sein de l'équipe technique intervenant dans l'école.

❖ Défi mobilité : l'école des 2 lacs a participé au défi des écoliers le 16 mai 2025, dans ce cadre elle s'est particulièrement démarquée en remportant le prix de l'école la plus écomobile de la Communauté de Communes de Yenne. Une remise de prix a eu lieu le 27 juin à l'école.

➤ Commission du Personnel Madame Coralia LÉGAUT

Modification du temps de travail : Madame Coralia LÉGAUT explique que la modification du temps de travail pour un poste de moins de 28h, l'avis du CST n'est pas obligatoire.

Arrêt de travail : Madame Coralia LÉGAUT informe le Conseil de la prolongation de l'arrêt de travail de l'agent technique intervenant à l'école jusqu'à mi-juillet. 2 contractuelles se sont relayées pour assurer le remplacement.

Réunion avec l'équipe du personnel de l'école le 30 juin 2025 : mesdames Virginie GIROD, Coralia LÉGAUT et Laurence HOTTE ont participé à cette rencontre pour faire le bilan de l'année écoulée et évoquer l'organisation de l'été.

➤ Commission Jeunesse Madame Coralia LÉGAUT :

Madame Coralia LÉGAUT informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu le 11 juin 2025 en présence de Mesdames Virginie GIROD, Peggy MARIN, Monsieur Bertille VANLERBERGHE, (animateur jeune à la CCYenne), le conseiller départemental jeune et de la représentante de l'entreprise Ludoparc pour présenter le projet final et le devis.

Une réunion avec la commission jeunesse est à prévoir pour analyser les différentes propositions. Un retour sera fait à l'issue de cette dernière.

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD :

❖ Toit de l'église : Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU rend compte de la réunion effectuée sur le terrain le 4 juin 2025 avec le représentant d'ENEDIS concernant le dévoiement de la ligne Haute tension.

Il a été convenu que la protection de chantier pourra être assurée par la mise en place d'un câble aérien haute tension isolé.

Celui-ci sera déroulé entre le support situé à l'arrière de l'église (où se trouve un transformateur) et le poteau situé en bordure de la route départementale/communale via au moins 2 plots avec supports provisoires. Ces plots seront installés sur le parking de l'église.

➤ Commission Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

❖ Commission urbanisme : Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil que la commission s'est réunie le 23 juin pour étudier les différents dossiers en cours.

❖ Château de la Grande Forêt : Monsieur Frédéric VERRON a contacté les propriétaires afin de régulariser la situation du château. Un rapport d'un cabinet spécialisé est requis pour attester que les travaux de sécurisation ont bien été effectués.

Madame Laurence HOTTE, souligne les difficultés liées à trouver des artisans qualifiés pour la restauration.

Monsieur Joël MILLION ROUSSEAU informe le Conseil Municipal des inquiétudes des habitants de la grande forêt concernant la dégradation du château.

➤ Commission Patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

❖ La Piéta de Monthoux : le laboratoire a envoyé un rapport des interventions effectuées. Pour rappel, la sculpture sera récupérée à la fin de l'exposition au « Musée Savoisien » pour finaliser la restauration.

❖ Patrimoine locatif : Monsieur Frédéric VERRON rappelle que l'appartement de l'école est actuellement vide. L'annonce de mise en location est publiée par le gestionnaire.

6 - Point sur les commissions de la CCY

➤ CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) : Une réunion de préparation a eu lieu en février dernier afin de présenter les conclusions de l'audit portant sur l'organisation interne du travail (hors volet financier), réalisé fin 2024 au sein du CIAS et de l'EHPAD. Cette rencontre s'est déroulée en présence du Président, de la Vice-Présidente du CIAS ainsi que deux membres du conseil d'administration.

Afin de présenter ce bilan aux délégués du personnel, la date du vendredi 4 juillet a été retenue.

Un compte rendu de la rencontre incluant l'audit réalisé est en cours de rédaction. Ce dernier sera diffusé à l'ensemble du personnel.

➤ Office de tourisme : Monsieur Frédéric VERRON informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu pour présenter le bilan et les perspectives estivales, il a également informé les

représentants de la nouvelle organisation des espaces avec une cohabitation entre l'office du tourisme et Cyclo 'Lac.

7 - Points divers :

- Ouverture de la base de loisir : Madame Virginie GIROD informe le Conseil que la base de loisirs est officiellement ouverte depuis le 28 juin.
- Fête du village : Madame Jeanne PITICCO remercie l'ensemble des associations, des élus, les conjoints et les bénévoles ayant contribué à la réussite de cet évènement.
- Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU informe le Conseil qu'il a assisté le 1^{er} juillet, dans le cadre de l'association des anciens combattants, à la cérémonie de la prise du commandement du 13^{ème} BCA par le Colonel Kevin MACHET.
- Plan Communal de Sauvegarde : Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil que le PCS est actuellement à jour.

La séance est levée à 21h52
Affiché le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Paul CLAVIER



Le Maire,

Virginie GIROD

